

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

VOIRIE 2016

L'accord de principe d'un montant de subvention de 11 400 € pour les travaux de voirie ayant été donné par le Conseil Départemental, il convient maintenant d'adresser la demande de subvention définitive.

Le conseil municipal modifie cependant les travaux de la façon suivante :

- . maintien des travaux rue du Vignoble et route de Prégoux
- . report des travaux route de Fublène après concertation avec les élus de Limoise et Saint-Léopardin d'Augy. La route sera entièrement rénovée la même année par les trois communes.
- . réalisation du 2^{ème} tronçon de réfection de la rue du Vignoble

Le tout pour un montant HT de 42 674 €.

Une demande de dérogation pour commencer les travaux avant la notification de subvention sera adressée au conseil départemental.

SUBVENTION ADATER

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de subvention présentée par l'Adater, cette association ayant participé à la journée nationale des jardins et ayant conseillé la commune à plusieurs reprises pour ses projets d'aménagement touristique.

Le conseil municipal lui accorde une subvention de 250 €.

L'Adater propose d'organiser au Veudre la journée régionale d'échanges des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Auvergne.

MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire donne connaissance des devis établis par l'entreprise Dumont pour le changement des pierres de taille du soubassement du monument aux morts et de l'entreprise Auger pour la gravure des noms.

Le conseil municipal trouve le devis élevé. Il sera demandé à M. Dumont si le montant peut être revu à la baisse.

Une demande de subvention sera adressée à l'ONAC.

FPIC

Le conseil communautaire a décidé de retenir la répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) selon la méthode de droit commun. La somme de 6 813 € sera versée à la commune du Veudre. Ce sera la dernière année, la communauté d'agglomération n'étant pas éligible au FPIC.

REGIE GITE

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'ouverture du gîte communal en août 2015, les recettes avaient été rattachées, suite à accord de la trésorerie, à la régie du camping, Mme Lacour assurant l'encaissement sur les deux sites. Cette année, ce sont deux régisseurs différents. La trésorerie demande la création d'une régie propre au gîte.

Le conseil municipal crée donc une régie spécifique pour les recettes du gîte communal.

GARANTIE EMPRUNTS FRANCE LOIRE

La société HLM France Loire a contracté deux emprunts pour financer des travaux aux logements des lotissements impasse de la Bieudre et demande sa garantie à la commune.

Après avoir étudié les conditions, le conseil municipal accepte de garantir les emprunts de France Loire d'un montant de 51 400 € et 9 500 €.

INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal approuve le nouveau périmètre du schéma de coopération intercommunal proposé par Monsieur le Préfet, regroupant la communauté de communes du Pays de Lévis, la communauté d'agglomération de Moulins, la communauté de communes du Pays de Chevagnes et les communes de Saint Parize en Viry et Dornes (Nièvre).

Les collectivités ont jusqu'à mi-décembre pour délibérer sur la répartition du nombre de sièges à la nouvelle intercommunalité.

Monsieur le Maire donne également, pour information, lecture de la délibération de la communauté d'agglomération de Moulins relative au changement de structure porteuse du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne.

CAUE

Le CAUE (conseil architecture urbanisme environnement) organise deux journées, à la demande des élus, pour étudier les possibilités de mise en valeur de la commune. Seront associés à la discussion tous les intervenants (associations, commerçants, artisans, agriculteurs, services) le lundi 04 juillet après-midi. Après analyse rapide, un compte-rendu sera donné aux élus le mardi 05 juillet après-midi.

AMENAGEMENT DE CARREFOURS

Madame Jutier des services de l'UTT de Cérilly est venue sur place se rendre compte des difficultés de circulation à différents carrefours (mairie, vers l'entreprise Lamoussière, rue de Bourbon-rue du Champ Rousseau).

Ces travaux pourraient peut-être être financés partiellement par les amendes de police.

Les travaux de peinture au sol envisagés sont donc reportés en fonction des décisions prises après étude précise de ces problèmes de circulation.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la garderie gratuite sera assurée par Madame Florence Tissier pour l'ensemble des élèves, vu le nombre restreint d'enfants inscrits.

Il informe également de la proposition de Monsieur Cavau, directeur de l'école, pour assurer la surveillance des enfants au restaurant scolaire. Le conseil municipal autorise Monsieur Cavau à surveiller à la cantine scolaire et lui accorde l'indemnité de surveillance sur la base d'une demi-heure par jour scolaire au taux en vigueur pour le grade de professeur des écoles classe normale.

TRESORERIE DE LURCY-LEVIS

Madame Pelletier, trésorière intérimaire, a obtenu une mutation et quitte le service le 1^{er} septembre 2016. A compter de cette date, ce sont donc les services de la DGFIP de Moulins qui assureront l'intérim.

